

Le 17 juin 2020

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 2145,
rue Michelin à Laval (lot 1 602 616)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, 2 juin dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 4 mars 2019, 2 pages
2. Rapport d'inspection du 4 mai 2019, 2 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agr er, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original sign  par

Elena Ciocoiu
R pondante de la Loi sur
l'acc s aux documents

p.j. (6)

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE: P-7610-13-01238-03

DATE DE RÉDACTION: 04-03-24

1. IDENTIFICATION

- . DATE D'INSPECTION: 04-03-19
- . INSPECTEUR: **Marie Hélène Frigon**
- . LIEU INSPECTÉ: **Aqua Rehab et M.S.C. Réhabilitation**
2145 Michelin,
Laval, P.Q. 5B8
- . PERSONNES RENCONTRÉES:
NOM/FONCTION TÉLÉPHONE:
M. 53-54 maître spécialiste en réhabilitation (450) 687-5610
De la compagnie M.S.C. RÉHABILITATION FAX : (450) 687-5780
M 53-54 gestionnaire des services aux opérations (450) 687-3472
De la compagnie AQUA REHAB FAX :(450) 687-4570
- . BUT : Vérifier le bien fondé de la plainte concernant l'entreposage potentiel de MDR à l'extérieur.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je rencontre M 53-54 je lui explique le but de ma visite.

Il y a deux entreprises à la même adresse. AQUA REHAB qui effectue de la réhabilitation de réseaux d'aqueduc et M.S.C. RÉHABILITATION effectue de la réhabilitation de réseaux d'égouts. Ils effectuent aussi de l'inspection télévisée, de la certification, du nettoyage, du colmatage et du gainage soit de l'aqueduc ou des égouts. Il n'y a pas d'activités sur place. Les entreprises ont 14 employés avec des camions sur la route qui travaillent de 7h00 vers 17h00 ou lorsqu'ils ont terminé un travail à effectuer.

Lorsqu'ils font des réseaux d'aqueduc ou d'égouts, ils appliquent une résine époxy sur la gaine en feutre pour sceller les tuyaux comme si une couche de plastique très lisse et résistante avait été appliquée. Ils ont deux types de résines une qui polymérise à la chaleur et l'autre qui polymérise en mélangeant deux produits ensemble. J'ai vu une gaine scellée dans un bout de tuyau, ce qui donnait un produit complètement inerte et lisse comme une couche de plastique dur et épais.

Nous sommes allés dans la cour arrière qui est complètement clôturée où il y avait la présence d'un amas de barils de 20 litres et de 205 litres vides, un peu en désordre à cause de vols et de vandalismes que la compagnie a subi, selon M. 53-54. Il semble que cet amas de barils a servi de cachette aux voleurs. Parmi les contenants vides, il y avait aussi quelques contenants de 20 litres avec des fonds de résine polymérisée complètement inertes. Ces résidus viennent des restes de résines qui ont été mélangées pour sceller des tuyaux et qui a durci dans le contenant de 20 litres. Le durcissement de la résine se fait à l'intérieur du garage et lorsque la résine est complètement durcie, le contenant est entreposé à l'extérieur. À cause de la glace, l'accessibilité aux contenants et aux barils était difficile. Malgré cela, j'ai pu vérifier que la majorité des barils étaient vides. M. 53-54 m'a demandé s'il avait le droit d'entreposer des barils vides à l'extérieur. Je lui ai dit que oui, et je lui ai suggéré que les barils vides soient entreposés à l'envers, afin d'éviter d'attirer l'œil sur des barils qui pourraient visuellement contenir des matières dangereuses. Je lui ai demandé s'il était possible que les contenants avec des fonds de résine polymérisée soient entreposés à l'intérieur. Il m'a dit qu'il n'avait pas vraiment de place dans le garage, parce que le soir, tous les camions entrent à l'intérieur avec tous leurs équipements. Dès que la température sera plus clémente, un ménage des barils sera effectué. Les contenants de résine polymérisée seront éliminés par un destinataire autorisé. Un conteneur de

type conteneur de transport par bateau ou par train est utilisé pour entreposer de l'équipement. Dès que la température sera clémente, le conteneur sera vidé de son contenu et utilisé pour l'entreposage des contenants de 20 litres avec de la résine polymérisée et les barils vides seront éliminés et les futurs barils vides générés par les activités de l'entreprise seront entreposés sur des palettes à l'envers à l'extérieur.

J'ai laissé à M. 53-54 , une copie de la liste des transporteurs autorisés à recevoir des matières dangereuses résiduelles.

Une copie des fiches signalétiques des résines utilisées est annexée au rapport.

3. CONCLUSION

Fonds de contenants de 20 litres de résines polymérisées inertes entreposés directement à l'extérieur.

4. RECOMMANDATION

M. 53-54 doit communiquer avec moi dès que le ménage des contenants entreposés à l'extérieur sera fait, cela dépend aussi de la température.

Communiqué avec M. 53-54 au milieu du mois d'avril, s'il ne l'a pas fait.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR: MARIE HÉLÈNE FRIGON M. Frigon DATE:04-03-25

. VÉRIFIÉ PAR: JEAN BRAZEAU J. Brazeau DATE:04-03-30

. COMMENTAIRE DU VÉRIFICATEUR

Retourner à la fin avril pour s'assurer

que tout est conforme.

Si non remettre un avis d'infraction.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE: P-7610-13-01238-03

DATE DE RÉDACTION: 04-05-20

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION: 04-05-19

. INSPECTEUR: Marie Hélène Frigon

. LIEU INSPECTÉ: Aqua Rehab et M.S.C. Réhabilitation
2145 Michelin,
Laval, P.Q. 5B8

. PERSONNES RENCONTRÉES:

. NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE:

. M. 53-54, gestionnaire des services aux opérations (450) 687-3472
De la compagnie AQUA REHAB

FAX :(450) 687-4570

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTO (S) : 2

. BUT : Suivi concernant l'entreposage de MDR directement à l'extérieur.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

M.Tremblay m'accompagne. Le ménage a été fait dans les barils vides et d'autres contenants de différents volumes qui contenaient de la résine polymérisée et d'autres MDR non identifiés. Tous ces contenants ont été gérés par un consultant 23-24 qui ont acheminé les MDR chez 23-24 qui est un destinataire autorisé. Une copie de l'offre de service de Enviro-Urgence est annexée au rapport. Après l'enlèvement des contenants de MDR, il a été constaté la présence d'environ 2 barils de sol contaminé aux hydrocarbures (identifié à l'odeur). Ce sol sera enlevé et géré comme une MDR par 23-24 d'ici 3 semaines, car la compagnie doit d'abord installer une clôture électrique et asphalté une partie de la cour. Un conteneur a été installé dans la cour afin d'entreposer les barils vides et les contenants de MDR. Une collecte régulière des MDR, probablement mensuelle, sera instaurée afin de minimiser l'entreposage à long terme des MDR.

3. CONCLUSION

Présence de sol contaminé qui sera enlevé et géré comme une MDR.

4. RECOMMANDATION

Retourner d'ici un mois afin de vérifier l'enlèvement et la disposition du sol contaminé.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR: MARIE HÉLÈNE FRIGON M. Frigon DATE:04-05-20

. VÉRIFIÉ PAR: JEAN BRAZEAU J. Brazeau DATE:04-05-20

. COMMENTAIRE DU VÉRIFICATEUR

En accord.

N/RÉFÉRENCE: 7610-13-01-01238-03
IDENTIFICATION: Aqua Rehab.
Laval (Québec)

PHOTOS PRISES PAR: Marie Hélène Frigon

PHOTO: 1
DATE: 04-05-19
Endroit où étaient
les contenants
de matières
dangereuses
résiduelles.
Le sol contaminé
sera récupéré et
géré adéquatement.



PHOTO: 2
DATE: 04-05-19
Conteneur dans
lequel seront
entreposés les
contenants de MDR
et fûts vides.
Les MDR seront
éliminés réguli-
rement.



PHOTO: _____
DATE: _____

